

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT**

## **REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VENDREDI 20 DECEMBRE 2013 17H00**

### **PROCES VERBAL**

Etaient présents : Mesdames Charobert Paulette, Gagnière Lucette, Lagrange Monique,  
Turcat Danielle

et Messieurs, Beaumont Marc, Chito Christian, Guillemard Hubert, Lamoine  
J-Paul, Maire Patrick, Michard Claude, Pinton Georges, Pommier Jacques.

Etait excusé : Néant

Etait absent : Néant

#### **Ordre du jour :**

- ✗ Les Routes du Bourbonnais : présentation du projet d'épreuve cycliste par le comité d'organisation
  - ✗ Propositions de modifications statutaires
- Compétences obligatoires** B/ 3. 3.3. « Création et gestion d'un écomusée » est remplacé par « Création et gestion de la Maison de la Combraille »

**Compétences facultatives**, ajouter 10. Accueil de nouvelles populations, réalisations d'études prospectives et analyses des besoins du territoire et 11. Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse intéressant l'ensemble des jeunes de la Communauté de Communes

- ✗ Programme « Habiter mieux » : l'engagement communautaire pour cette action prend fin au 31 décembre 2013. Il est proposé par la Direction Départementale de Territoires de reconduire l'action.
- ✗ Modification du contrat du chargé de mission de la Maison de la Combraille
- ✗ Délibération pour la prise en compte de la modernisation et l'électrification de la ligne Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon
- ✗ Questions diverses

#### **Les Routes du Bourbonnais : présentation du projet d'épreuve cycliste par le comité d'organisation**

*Les éléments de ce dossier sont distribués nominativement aux élus*

Monsieur CHITO souhaite la bienvenue au comité organisateur de l'épreuve cycliste « Les Routes du Bourbonnais ». Monsieur Nicolas THOLLET, vice Président du Conseil Général en charge des sports de la vie associative et de la vie citoyenne, Monsieur Roland DOMER, Président de l'Association « Les Routes du Bourbonnais » et Madame Hélène ASSELIN, trésorière, présentent la 6<sup>ème</sup> édition de cette manifestation dont le premier objectif est de

faire découvrir la richesse de l'Allier en organisant l'épreuve chaque année sur un territoire différent du département.

Les 9, 10 et 11 mai prochain, environ 120 coureurs UFOLEP (dont plus de 50% sont d'origine extra régionale) effectueront 87 km entre Nérès les Bains – Commentry – Marcillat en Clle, avec un passage sur chaque commune de la Cté de Cnes du Pays de Marcillat le dimanche matin. Pour ce faire, il est demandé aux communes de mettre à disposition 3 ou 4 signaleurs pour la traversée des bourgs en plus de l'équipe d'encadrement de l'association qui est composée de 20 motos sécurité et de bénévoles. Une grille des horaires de passage de la course sera distribuée aux maires dans les meilleurs délais afin de pouvoir prévoir la présence des signaleurs. Les équipements (K10) seront déposés dans les mairies lors du balisage et retirés par la voiture balai le jour de la course. Il est évoqué la possibilité de collaborer avec des pratiquants (GTR performance, moto club de Villebret ...) pour aider à la sécurisation de l'épreuve.

Les élus communautaires acceptent unanimement le principe de cette manifestation et souhaitent que la Communauté de communes assure une prise en charge des lots distribués en récompense.

Vote : 11 votants Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

#### Propositions de modifications statutaires

Il est proposé de modifier les statuts de la Cté de Cnes comme suit :

##### **Compétences obligatoires :**

B/ 3. 3.3. « Création et gestion d'un écomusée » est remplacé par « Création et gestion de la Maison de la Combraille »

##### **Compétences facultatives, afin de mettre en conformité les actions du Contrat Territoire Allier 2 points sont ajoutés :**

10. Accueil de nouvelles populations, réalisations d'études prospectives et analyses des besoins du territoire

11. Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse intéressant l'ensemble des jeunes de la Communauté de Communes

La modification statutaire est acceptée à l'unanimité

Vote : 11 votants Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

#### Programme « Habiter mieux » : l'engagement communautaire pour cette action prend fin au 31 décembre 2013. Il est proposé par la Direction Départementale de Territoires de reconduire l'action

Par délibération du 20 juin 2011, la Cté de Cnes s'est engagée dans le programme « Habiter Mieux » de l'Anah et a signé un protocole territorial d'aide à la rénovation des logements privés dont l'échéance est le 31 décembre 2013.

La participation de la Cté de Cnes est de 200 euros par logement (500 euros pour ceux de Virlet en compensation de la part du Conseil Général). Le Conseil Général de l'Allier participe à hauteur de 300 euros, l'ANAH pour 3500 euros, ce qui permet d'offrir à chaque propriétaire bénéficiaire une aide forfaitaire de 4000 euros en plus des aides de droit commun de l'ANAH.

Sur 2011, 2012 et 2013, 5 logements ont été rénovés (dont un est en cours). Le montant de travaux engagés à ce jour est de 27 527 euros, avec une aide publique de 21 601 euros et un reste à charge de 6041 euros. A noter que les travaux peuvent être financés à 100%.

Il est mentionné que certaines personnes (en procédure de surendettement) ne peuvent pas bénéficier de cette aide, qui serait pourtant une amélioration des conditions de vie. L'assistance propose qu'il soit étudié une alternative au procédé en cours avec par exemple, une prise en compte de l'aide apportée par les CCAS (pour le chauffage...) comme caution dans les plans de financement des travaux. Ce débat sera rapporté à Monsieur CROMBEZ de la DDT 03.

Les élus décident à l'unanimité de reconduire cette action pour les années 2014 – 2017.

Vote : 11 votants Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

### Délibération pour la prise en compte de la modernisation et l'électrification de la ligne Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon

Le courrier parvenu à la Cté de Cnes a été également reçu par les communes. L'assistance affirme que ce type d'aménagement est important pour la desserte de Montluçon et la vie des territoires voisins, cependant la démarche ne semble pas être très performante et ne laisse pas l'espoir d'une réalisation rapide. Le projet de mise en place d'une ligne TGV a ralenti la modernisation des lignes existantes, ce qui est dommageable.

Vote pour la prise en compte de la modernisation : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

Vote pour l'adhésion à l'association TGV Grand Centre Auvergne (150 €) : Pour : 1 Contre : 10 Abstention : 1

### Modification du contrat du chargé de mission de la Maison de la Combraille

Actuellement, le contrat de l'animateur de la Maison de la Combraille est honoré par Melle Virginie LAURENT sur un temps non complet de 50 %. Cependant, la mise en place des rythmes scolaires et le besoin de développer les animations thématiques envers tous les publics nécessitent un surplus de travail qui ne peut pas être réalisé dans le temps partiel. Il est donc proposé de créer un poste à temps plein consacré à la gestion de la Maison de la Combraille et à l'animation de territoire liée à ses ressources.

L'assemblée vote favorablement à l'unanimité.

Vote : 12 votants Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Pour information, le Conseil Général de l'Allier retire sa participation à l'animation locale du projet de développement du site de la Vallée du haut Cher, concrétisée par un mi-temps, au 31 décembre 2013, ce qui permet à Melle Laurent d'être disponible rapidement.

### Questions diverses

#### **Le e-commerce : achetezmontlucon.fr**

Le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher avec, la Communauté de Communes du Pays de Marcillat s'engagent dans la mise en place d'une plateforme commerciale sur internet associée à une distribution de type « drive », c'est-à-dire de retrait dans des points relais de proximité. Inspirés par des expériences qui ont déjà fait leurs preuves dans les départements de la Haute-Loire et du Cher, les élus du Pays de Montluçon pensent que ce nouveau mode de commercialisation sera un atout pour le développement de l'activité des territoires.

Ce dispositif s'adresse aux producteurs locaux, commerçants, artisans qui peuvent ainsi avoir une présentation de leur entreprise sur le site internet (pour 50 € HT) et mettre en ligne leurs produits (pour 150 € HT).

Afin de vous présenter cette démarche, une réunion animée par Monsieur QUINTIN de la société TNT qui construit le site et la dynamique de commercialisation, est prévue le **lundi 13 janvier à 14h00** à la Mairie de Marcillat. Les élus sont naturellement invités à participer à cette rencontre.

### **Formations territorialisées**

Depuis l'an passé, certaines formations d'agent peuvent être dispensées à proximité (Commentry, Montmarault,...) si le nombre de participant est suffisamment important. Afin de planifier de futures sessions, il est demandé aux élus de remplir la grille des besoins et de la transmettre dès que possible (mi janvier au plus tard) à la Communauté de communes.

### *Documents de séance :*

*Dossier nominatif par commune de l'épreuve « les Routes du Bourbonnais »*